

58^e Session du Comité International Olympique

à Athènes, les 19, 20 et 21 juin 1961 (Salle du Sénat)

Séance du 19 juin à 9 h. 30 min.

Liste de présence: Annexe N° 1.

Ordre du jour: Annexe N° 2.

Le Président, *M. Avery Brundage*, souhaite la bienvenue aux membres présents. Il rappelle la mémoire des membres et personnalités décédés depuis la dernière Session, soit: Général Djoukitch, membre pour la Yougoslavie, Général de Trannoy (Belgique), Sir Thomas Fearnley (Norvège), D^r C. T. Wang (Chine) et M^{me} Angelo Bolanaki, épouse de notre membre doyen.

D'autre part, le *Président* rappelle que la Baronne de Coubertin est entrée dans sa centième année en décembre 1960, que M. J. S. Edström a célébré, en novembre dernier, ses 90 ans, que M. Bolanaki, absent l'an dernier, n'a pu être fêté pour ses cinquante ans de présence au Comité International Olympique et qu'il se trouvait ces derniers jours à Athènes, mais vu son état de santé, a dû partir avant que ne commence cette session. M. Arnaldo Guinle (Brésil) ayant démissionné l'an dernier et le Prof. Loth (Pologne) cette année, tous deux sont élus membres honoraires en remerciements des services rendus.

PROCÈS-VERBAL SESSION 1960

Ce procès-verbal est adopté, avec la remarque suivante:

Les membres du Comité International Olympique qui sont *élus* au sein des Comités Nationaux Olympiques, ont droit de vote. Ce droit ne leur est pas acquis s'ils sont membres *ex-officio* des Comités Nationaux Olympiques.

MEMBRES ABSENTS

Le *Président* donne lecture des messages qui lui sont arrivés de la part des membres n'ayant pu assister à cette Session.

NOUVEAU MEMBRE

M. W. Reczek est élu à l'unanimité membre pour la Pologne en remplacement du professeur Jerzy Loth, démissionnaire. M. Reczek prend place dans l'hémicycle.

NOUVEAU COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE

Le Comité Olympique Khmer (Cambodge) est reconnu.

Les candidatures des comités olympiques de Somalie, Gibraltar, Mongolie et Arabie Séoudite sont renvoyées à une session ultérieure, leurs statuts n'étant pas conformes.

EL SALVADOR

Le Comité Olympique de ce pays, n'ayant pas suivi les directives du Comité International Olympique, reste suspendu.

COMITÉ OLYMPIQUE DE L'ALLEMAGNE DE L'EST

Ce comité demande la suppression de sa reconnaissance « provisoire ».

Il assure que tant que l'Allemagne ne sera pas réunifiée, ses athlètes participeront aux Jeux avec une équipe commune allemande de l'Ouest et de l'Est. *M. Brundage* donne des renseignements sur la situation et sur l'entrevue qu'il a eue avec les dirigeants de ce comité. Une décision sera prise lorsque les documents promis nous auront été adressés.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SPORTS UNIVERSITAIRES

Cette fédération est reconnue et sera placée dans la liste des organisations internationales ayant un standing olympique. Sa reconnaissance a été votée par 21 voix contre 13.

LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LA PÊCHE SPORTIVE

N'est pas reconnue.

CORÉE DU NORD

M. Siperco (Roumanie) parle en faveur de la reconnaissance du Comité Olympique de la Corée du Nord. *M. Brundage* donne des explications sur la situation très ambiguë qui existe dans cette région. Il reconnaît que le Comité de la Corée du Nord a des statuts conformes à nos exigences, mais que les difficultés proviennent d'un contact impossible à établir entre les comités de la Corée du Nord et du Sud. Le Comité International Olympique a tout entrepris pour trouver une solution. Il a même proposé une entrevue des deux comités sur terrain neutre. Le Comité du Sud s'est opposé à une rencontre.

Tenant compte des récents changements intervenus au sein de leur gouvernement, le Comité du Sud a demandé au Comité International Olympique le renvoi de cette question à l'année prochaine. *Renvoi à 1962.*

DROITS DE TÉLÉVISION

M. Brundage fait part que le Comité Organisateur de Tokyo nous a versé 65 000 dollars représentant le 50 % de ce qui nous est dû. La moitié de ce montant a été placée sous compte spécial et est à la disposition des Fédérations Internationales ainsi que cela fut décidé à la Session de San Francisco en 1960. *M. Massard* proteste une fois de plus contre le système de la répartition. Il estime que les Fédérations Internationales ont leurs championnats, tandis que les Comités Nationaux Olympiques, qui ont aussi besoin de ressources, dépendent la plupart du temps des gouvernements. *M. Brundage* réplique en disant que les droits de TV ne sont pas assez importants pour nous permettre de subsidier les Comités Nationaux Olympiques.

La répartition des fonds disponibles pour les Fédérations Internationales est laissée entre les mains de la Commission Exécutive, ainsi que cela fut admis à la réunion des dites fédérations à Athènes.

Les droits de TV à recevoir d'Innsbruck sont de 20 000 dollars, dont le 25% a déjà été versé. Là également, la moitié en revient aux Fédérations Internationales de sports d'hiver.

DOPING

Se référant à la circulaire N° 167, *M. Brundage* estime que l'on devrait attacher beaucoup plus d'importance au problème du doping. Des sanctions devraient être prises, mais nous devrions être renseignés tout d'abord sur ce qu'est une drogue. À cet effet nous nécessitons des conseils médicaux.

SALUT DE L'ATHLÈTE

Une discussion s'engage au sujet du salut de l'athlète à l'occasion de la cérémonie inaugurale des Jeux. Prennent la parole: MM. *Sondhi, Andrianov, D^r Santos, Massard, Siperco*. *Décision*: le maintien de la règle actuelle (tourner la tête) est voté à l'unanimité moins une voix.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

M. Brundage demande s'il y a lieu de modifier la règle de la cérémonie de clôture ou s'il vaut mieux s'en tenir à ce qui fut fait à Rome. Prennent la parole: MM. *Mezö, Piétri*. Ce dernier propose un défilé par sport, avec la participation des athlètes médaillés seulement. Il voit par là un hommage que l'on rendrait aux vainqueurs. Cette proposition obtient 8 voix, et le vote en faveur du maintien de la règle actuelle obtient 21 voix contre 17. Donc aucun changement à la règle actuelle.

ATHLÈTES VAINQUEURS EXCLUS DES JEUX FUTURS

Une nouvelle a été largement répandue dans la presse, en attribuant au *Président*

l'idée de cette proposition. Il s'agissait d'exclure des Jeux futurs tout athlète ayant obtenu une médaille. Le *Président* fait remarquer qu'il n'est pas l'auteur de cette idée et il propose qu'elle soit rejetée, ce qui est fait à l'unanimité et sans discussion.

HYMNES NATIONAUX

Le *Président* pose la question: Faut-il maintenir les hymnes nationaux ou les remplacer par une sonnerie de trompettes lors des cérémonies protocolaires? Le maintien des hymnes nationaux est voté à une grande majorité.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Brundage estime que nous devrions avoir un système d'élection plus souple pour le choix de nouveaux membres. Si certains pays n'ont pas de membre, c'est qu'il est souvent difficile d'y trouver des personnalités valables. Ne pourrions-nous pas élire des membres réguliers, à vie, qui seraient choisis non pas en tant que citoyens d'un pays, mais en tant que représentants d'un sport. Ceci établirait un contact plus étroit avec les Fédérations Internationales. Il y aurait cependant ce désavantage que nous ne pourrions pas toujours trouver des personnalités au sein de toutes les Fédérations Internationales ce qui risquerait de blesser l'amour-propre de certaines d'entre elles. Mais le même problème se pose lorsqu'il s'agit de pays. Le *Président* demande aux membres de réfléchir à ce problème, dont il vient d'avoir l'idée au cours de la présente Session.

CIRCULAIRE N° 167

M. Romanov (URSS) est surpris de constater que l'on revient souvent sur des sujets qui furent éliminés au cours de sessions antérieures. Le *Président* rappelle que les membres ont le droit de soulever à nouveau des questions après un délai d'au moins une année.

DOUBLE NATIONALITÉ

M. Brundage donne des renseignements sur le protégé du Comité Olympique Autrichien. Il s'agissait d'un athlète hongrois réfugié en Autriche et devenu citoyen de ce pays. Cet athlète ayant participé à des compétitions internationales sous les couleurs de son ancien pays la Hongrie, ne pouvait pas, selon les règles de l'I. A. A. F., prendre part aux Jeux de Rome, qui sont en même temps reconnus comme championnats du monde d'athlétisme par la I. A. A. F. La participation de cet athlète n'aurait pas été incompatible avec les règles du Comité International Olympique, si ce dernier ne reconnaissait pas les règles de l'I. A. A. F. Pour cette raison le Comité International Olympique estime que cet athlète n'était pas éligible. Il est noté qu'un cas semblable a eu

lieu en Amérique centrale. Le protêt autrichien est rejeté.

M. Vargas estime que les règles du Comité International Olympique devraient prévaloir sur celles des Fédérations Internationales en ce qui concerne les Jeux Olympiques. *M. Brundage* fait remarquer que la I. A. A. F. s'est déclarée prête à modifier sa règle et à l'ajuster à celle du Comité International Olympique.

Preennent encore la parole à ce sujet: *MM. Mautner von Markhof* (Autriche) et *Hugh Weir* (Autriche).

BIATHLON D'HIVER

L'U. I. P. M. demande la réintroduction de cette épreuve dans les Règles olympiques et au programme des Jeux d'Hiver. Il est voté que le Biathlon d'Hiver fera exceptionnellement partie du programme des Jeux d'Innsbruck en 1964, à la condition cependant que l'U. I. P. M. s'engage à rendre cette épreuve plus intéressante à l'avenir en la transformant en *Pentathlon* d'Hiver.

CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

M. François Piétri (France) demande que lors de la remise des médailles aux trois premiers athlètes classés, l'on admette ceux qui se sont classés 4^e, 5^e et 6^e. De ce fait, il y aurait lieu d'insérer à l'art. 58, 7^e ligne, entre « gauche » et « le drapeau »: « Les athlètes classés 4^e, 5^e et 6^e se placeront derrière le podium et leurs noms seront proclamés à la suite de ceux des trois vainqueurs. »

M. Brundage remarque que cette proposition demande une majorité des deux tiers. *M. Siperco* (Roumanie) tout en approuvant la proposition Piétri, suggère que ces trois derniers athlètes soient placés non pas derrière le podium, mais à côté, celui-ci pouvant être élargi. *M. Vind* (Danemark) estime qu'il s'agit là d'une dévaluation des vainqueurs. Il fait remarquer d'autre part que pour le football il y aura 66 athlètes sur le terrain et 96 pour le basket-ball! *M. J. J. Garland* (U. S. A.) appuie la proposition Piétri. Au vote cette dernière est acceptée par 28 voix contre 12, pour les Jeux de 1964 seulement.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE (1 jour de repos)

M. Massard (France) demande que la cérémonie d'ouverture des Jeux soit suivie d'un jour de repos. En effet il a été constaté que de nombreux athlètes devant concourir le lendemain évitent de prendre part à la cérémonie d'ouverture à cause de la fatigue. Le *D^r Azuma* (Tokyo) parlant au nom du Comité d'Organisation des Jeux de 1964, approuve *M. Massard*, dont la proposition est acceptée. Pour la première fois donc à Tokyo, la cérémonie d'ouverture, fixée au 11 octobre, sera suivie d'un jour de repos.

PAS DE CLASSEMENT AU-DELA DE LA 6^e PLACE

Sur la proposition de *M. Massard* (France) il est décidé que les compétiteurs par équipes dont le classement s'avère devoir dépasser la 6^e place, ne devront pas poursuivre plus avant les épreuves en vue d'un classement ultérieur. Les classements ne se feront donc plus au-delà de la 6^e place.

REMISE DES MÉDAILLES

M. Massard (France) propose que pour la remise des médailles le Président du Comité International Olympique ou son remplaçant soit escorté du membre du Comité International Olympique dont le vainqueur est le compatriote, du Président de la Fédération Internationale, du Président du Comité National Olympique et du Président de la Fédération Nationale dont dépend le lauréat. Cette proposition demande les deux tiers des voix de l'assemblée et est rejetée par 21 voix contre 6.

Séance levée à 12 h. 45, et reprise à 16 h.

RÈGLES 36 ET 38

La Commission *Massard-Ekelund* commente son rapport concernant la nouvelle rédaction de cette règle. Une décision sera prise à la réunion de demain.

ARTICLE 37

M. Brundage rapporte ce qu'il a entendu à la réunion des Fédérations Internationales où il a été dit avec raison du reste que la présence d'un délégué technique 15 jours avant les Jeux est trop tardive. Il est proposé que les comités organisateurs des Jeux prendront à leur charge les frais de la présence de tels délégués avant le début des travaux en vue des installations et non seulement à la fin. *Accepté*.

PROPOSITION BOLANAKI

M. Bolanaki demande la réintroduction de l'ancien art. 4 de la Charte Olympique, dans laquelle il était spécifié quelles catégories de sports devaient obligatoirement être portées au programme des Jeux. Cette règle existait autrefois et fut abolie dans l'édition 1958. *MM. Piétri* et *Mohammed Taher* défendent chaleureusement la proposition Bolanaki, qui est combattue par *MM. Siperco* et *Andrianov*, ces derniers estimant que tous les sports devaient être placés sur un pied d'égalité. Vote sur la réintroduction de l'art. 4: 18 voix contre, 17 voix pour.

Les deux tiers des voix n'étant pas acquis, cette proposition est rejetée. Il en est de même pour le vote concernant le rétablissement de deux catégories de sports: obligatoires et facultatifs. Cette proposition est rejetée par 23 voix contre 16.

Décisions:

Proposition N° 1: Acceptée.

» » 2: Refusé par 22 voix contre 14.

» » 3: La F. I. N. A. étudie ce problème.

» » 4: A étudier lors de la prochaine Session.

» » 5: Le nécessaire a été fait.

» » 6: Approuvé.

» » 7: Ce projet est difficile à réaliser, mais il sera néanmoins mis à l'étude. (Voir sous titre « Afrique et Asie ».)

Prirent la parole: *MM. von Frenckell* (Finlande), *Pahud de Mortanges* (Hollande), *Comte Thaon di Revel* (Italie), *J.-J. Garland* (U. S. A.), *Général Stoytchev* (Bulgarie) et *Comte de Beaumont* (France).

JEUX RÉGIONAUX

Sur la demande du *Président, M. G.-D. Sondhi* (Inde) répète le discours qu'il a prononcé il y a deux jours à la réunion des Comités Nationaux Olympiques. (Voir procès-verbal des Comités Nationaux Olympiques.) *M. Jean Ketseas* donne quelques renseignements complémentaires.

PROPOSITIONS DE MM. ANDRIANOV ET ROMANOV SUR LA RÉORGANISATION DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE ET LA MODIFICATION DE CERTAINES RÈGLES

Ce projet a été largement diffusé avant la Session d'Athènes et a été publié dans le Bulletin officiel du Comité International Olympique.

Une discussion générale s'ensuit, à laquelle prennent part *MM. Albert Mayer* (Suisse), *Mohammed Taher, Siperco* (Roumanie), *Brundage* (U. S. A.), *Général Stoytchev* (Bulgarie), *Ritter von Halt* (Allemagne), *von Frenckell* (Finlande), *Ferreira Santos* (Brésil) et *Ketseas* (Grèce).

M. Brundage déclare qu'il est faux de prétendre, comme cela est indiqué dans la proposition russe, que nous ignorons les Comités Nationaux Olympiques et les Fédérations Internationales. Il cite même les noms de nombreux membres du Comité International Olympique qui sont dirigeants actuels d'organisations sportives internationales ou de comités nationaux olympiques. *M. Sondhi* estime qu'il serait une erreur de mêler les trois organisations olympiques: les Fédérations Internationales qui ont leur propre tâche technique, les Comités Nationaux Olympiques qui ont leur tâche administrative dans leur pays, et le Comité International Olympique qui est l'organisation de faite. Il met l'accent sur la faiblesse du système

électif. Finalement, au vote, la proposition russe donne le résultat suivant: 35 voix contre, 7 voix pour.

La proposition est ainsi repoussée.

Séance levée à 18 h. 35.

Séance du 20 juin, à 9 heures.

ARTICLES 36, 38 ET 48

Les changements apportés à ces règles par la Commission Massard et Ekelund sont acceptés.

AFRIQUE ET ASIE

Le *Comte de Beaumont* pense qu'il est indispensable que le Comité International Olympique se penche sur le problème de l'aide aux nouveaux pays de l'Afrique et de l'Asie. Il propose la nomination d'une commission, qui est désignée comme suit: Comte de Beaumont (France) président; membres: *MM. Andrianov* (U. R. S. S.), *Gemayel* (Liban), *Alexander* (Kenia), *Touny* (R. A. U.) et *Sondhi* (Inde).

PROPOSITIONS DES MEMBRES D'U. R. S. S.

(Voir annexe N° 4)

Modification de l'art. 10 des Règles: Repoussé à une grande majorité contre 7 voix.

Art. 26. — La Commission d'amateurisme rapportera à cette session.

Art. 29. — Après que le *Marquis d'Exeter* (Grande-Bretagne) et *M. Mezö* (Hongrie) aient pris la parole, cette proposition est repoussée par 26 voix contre 9.

Art. 31. — Repoussée par 20 voix contre 14. Après le vote, le *D^r Mezö* (Hongrie) parle encore en faveur de l'organisation de « compétitions » d'art.

Art. 33. — A été décidé hier.

Art. 34. — Cette clause, contenue dans nos Règles, n'a jamais été effective. La Fédération Internationale de Gymnastique serait d'accord que ce texte ne soit pas maintenu, pour le cas où on lui accorderait une réserve. La réintroduction de cette clause est repoussée par 22 voix contre 15, tandis qu'un gymnaste remplaçant est accepté.

Art. 36. — A été décidé par la Commission Massard - Bo Ekelund.

Art. 39. — Les membres d'U. R. S. S. retirent cette proposition.

Art. 57 et 59. — Prennent la parole: *MM. Piétri* (France), *Massard* (France), *Marquis d'Exeter* (Grande-Bretagne), *Comte de Beaumont* (France), *Ketseas* (Grèce), *Vargas* (Philippines). Ce projet est repoussé par 14 voix (majorité des deux tiers pas atteinte).

Au sujet de la 2^e partie de l'art. 57, il est décidé que le Président du Comité International Olympique monte sur le rostrum et prononce un discours de bienvenue d'une durée maximale de 3 minutes.

Quant à la proposition concernant les compétences techniques des Fédérations Internationales, *M. Brundage* se déclare d'accord avec cette façon de voir.

RAPPORT DE TOKYO

La délégation du Comité Organisateur des Jeux de Tokyo est introduite. Elle est composée de:

Prince Takeda, Vice-Président,
M. Tabata, Secrétaire général,
M. H. Hirasawa,
M. Iwata.

M. Hirasawa commente le rapport qui a été remis aux membres du Comité International Olympique. Le comité de Tokyo propose l'élimination du Pentathlon Moderne (manque de chevaux au Japon) et du canotage. Il demande l'adjonction du Judo et propose finalement un maximum de 18 sports pour les Jeux de 1964. D'autre part, l'époque proposée pour les Jeux serait le mois d'octobre, saison la plus favorable au Japon.

M. Brundage annonce que la Hongrie offre 100 chevaux sans frais pour les épreuves du Pentathlon.

Les questions suivantes sont posées à la délégation:

M. Piétri (France): Existe-t-il des dispositions spéciales pour l'entrée des chevaux au Japon? Réponse: Il n'y a pas de restriction, sauf une quarantaine de 10 jours; les chevaux sont placés dans un camp où ils peuvent s'entraîner. La seule restriction concerne les chevaux passant par voie terrestre par la Sibérie. Pour ceux-ci l'importation est interdite, à moins que le transport se fasse par voie aérienne.

Général Stoytchev (Bulgarie): Parlant au nom de la Fédération Equestre Internationale, il rappelle qu'à Munich et à San Francisco, les Japonais avaient promis d'accorder des facilités financières pour le transport des chevaux. La Fédération Equestre Internationale a demandé que le 75% des frais soit supporté par Tokyo. Le Comité Japonais a opposé un refus à cette demande, et déclare que la question des frais de transport des chevaux est à l'étude. Une réponse définitive sera donnée à la Session de Moscou l'an prochain.

D^r Mezö (Hongrie) parle en faveur du maintien du Pentathlon Moderne et confirme l'offre de prêt de 100 chevaux.

Le Marquis d'Exeter (Grande-Bretagne) approuve la proposition japonaise, tendant à ce que les épreuves de natation soient organisées durant la première semaine (température plus douce) et les épreuves d'athlétisme en seconde semaine, pour prendre fin le samedi 24 octobre.

Sur la demande du *Comte de Beaumont* (France), le Comité Japonais s'engage à prendre des photos-finish de toutes les finales des épreuves.

M. von Frenckell (Finlande) demande quels seront les prix au Village Olympique, et si les Japonais ont un moyen de contrôle sur les prix d'hôtels. Réponse: Les prix du Village Olympique n'ont pas encore été fixés, mais ils seront probablement inférieurs à ceux de Rome. Quant aux prix des hôtels, le *D^r Azuma*, Maire de Tokyo, déclare que cette question est placée sous sa juridiction et que le nécessaire sera fait afin d'éviter tout abus.

M. Romanov (U. R. S. S.) demande l'avis du comité de Tokyo au sujet des sports que ce comité se propose d'éliminer. *M. Massard* (France) rappelle que c'est le Comité International Olympique qui a désiré réduire le nombre de sports, et si tel devait être le cas, c'est à lui qu'il appartient de choisir les sports à éliminer.

Au sujet de la date des Jeux, *M. Piétri* (France) fait remarquer que le mois d'octobre comporte un inconvénient pour les étudiants.

L'exposition d'art sera limitée aux arts japonais, anciens et modernes.

Au sujet des sports équestres, le *Général Stoytchev* (Bulgarie) demande que des renseignements précis soient donnés à la Fédération Equestre Internationale avant son Congrès de novembre prochain, car si la réponse ne devait pas être satisfaisante, il faudrait envisager l'organisation des sports équestres dans une ville européenne. *M. Brundage* fait remarquer que les Jeux sont indivisibles, et que les sports équestres ne sauraient donc être organisés ailleurs qu'à Tokyo. Il avait bien été spécifié que pour 1956, il s'agissait d'une mesure exceptionnelle qui ne saurait créer un précédent.

MM. D^r Ritter von Halt (Allemagne), *D^r Mezö* (Hongrie) et *Reczek* (Pologne) parlent en faveur du maintien des épreuves de canotage.

La délégation japonaise se retire.

RAPPORT D'INNSBRUCK

La délégation est introduite. Elle est composée de:

D^r Lugger, Maire d'Innsbruck, et Vice-Président du Comité Organisateur,
D^r Nemetschke,
M. Edgar Fried,
M. F. F. Wolfgang.
Assistants: *D^r Knoll* et *D^r Kettel*.

Le *D^r Lugger* commente le troisième rapport des Jeux d'Innsbruck, distribué aux membres du Comité International Olympique. Les dates des Jeux d'Hiver proposées par le Comité Organisateur sont: 29 janvier-9 février 1964. Ces dates ont été approuvées par les Fédérations Internationales de Sports d'Hiver.

Le *D^r Ritter von Halt* (Allemagne) qui fut président des Jeux d'Hiver de 1936 à Garmisch, et qui habite cette ville, se déclare prêt à collaborer si des difficultés devaient surgir. Il manifeste néanmoins une entière

confiance en la ville d'Innsbruck et en son maire le D^r Lugger. *M. Albert Mayer* (Suisse) qui a visité récemment Innsbruck, a été impressionné par les dispositions prises en vue de l'organisation de ces Jeux. Il a été frappé par l'esprit et l'enthousiasme qui régnaient à Innsbruck. L'orateur parle en faveur de l'introduction du nouveau sport de la luge de course au programme des Jeux de 1964, le Comité Organisateur ayant d'ores et déjà accepté toutes les conditions techniques posées par la Fédération Internationale de ce sport. *M. Bo Ekelund* (Suède) parlant au nom des pays nordiques, estime que les dates de ces Jeux sont trop avancées. Comme il n'y a pas possibilité de les retarder, vu les conditions atmosphériques régnant à Innsbruck, il demande qu'en aucun cas les dates prévues ne soient avancées. *M. Wolfgang* certifie qu'il n'y aura pas de changement.

Séance levée à 12 h. 35.

Reprise à 15 heures.

M. Brundage parlant du programme des Jeux de Tokyo, estime que peu importe le nombre des sports qui y figure, pourvu qu'ils soient administrés conformément aux Règles olympiques et que les abus de toutes sortes soient supprimés.

Le *Président* fait un bref rapport sur les réunions que la Commission Exécutive a tenues avec les délégués des Fédérations Internationales et des Comités Nationaux Olympiques, la semaine dernière à Athènes. Il déclare que ces réunions furent très harmonieuses et tenues dans un excellent esprit.

Le *Marquis d'Exeter* (Grande-Bretagne) expose ses vues quant à l'attribution financière revenant à chaque fédération internationale sur le revenu de la télévision.

M. Brundage déclare qu'il a eu la visite de médecins, représentant une organisation de médecine sportive, et qui font actuellement une étude sur les activités des athlètes et leurs dispositions physiques qui font d'eux des champions. Il estime qu'il y a un intérêt scientifique à rencontrer une délégation de cette organisation. La Commission suivante est nommée aux fins de se mettre en rapport avec cette organisation: D^r Porritt (Nouvelle-Zélande), D^r Azuma (Japon), D^r Santos (Brésil) et D^r Gruss (Tchécoslovaquie).

PRIX NOBEL

Le *Président* fait part que le Comité Olympique Portugais demande de présenter la candidature, à titre posthume, du Baron Pierre de Coubertin, pour l'obtention du Prix Nobel de la Paix. *M. Bo Ekelund* rappelle que *M. Edström* avait déjà proposé le Comité International Olympique sans résultat. Il est décidé de donner son accord au Comité Olympique Portugais, à condition qu'il fasse toutes démarches utiles.

JEUX D'INNSBRUCK

Les dates proposées pour ces Jeux (29 janvier - 9 février) sont approuvées.

Quant au programme, il sera identique à celui de Squaw Valley, avec adjonction des épreuves de Bobsleigh et de Luge de course, conformément aux propositions soumises par ces fédérations.

Séance levée à 16 h. 30.

Séance du 21 juin 1961 à 9 heures.

RÈGLES DE L'AMATEURISME (Annexe N° 5)

La Commission de l'amateurisme est composée des membres de la Commission Exécutive plus MM. Albert Mayer (Suisse), Piétri (France), Mohammed Taher et Vind (Danemark).

M. Albert Mayer fait rapport et présente le nouveau texte de l'art. 26, tel que la Commission le soumet aux membres pour approbation. Il est entendu que l'art. 26 sera complété par un règlement d'application qui va être étudié et soumis aux membres dans un proche délai. L'approbation de cette nouvelle règle pourra intervenir à la Session de Moscou en 1962.

Le *Général Stoytchev* (Bulgarie) estime que la formule est trop longue. Il propose le texte suivant: « Est amateur celui qui a une profession. » *M. Bo Ekelund* (Suède) pense qu'on devrait définir le professionnel et non l'amateur, et ceci par un texte très bref. (Voir annexe N° 6.)

Preennent encore la parole: le *Comte de Beaumont* (France), le *Marquis d'Exeter* (Grande-Bretagne), *M. Gemayel* (Liban) et *von Frenckell* (Finlande). Comme il a été fait mention du contrôle des athlètes, *M. Brundage* estime que le Comité International Olympique ne peut envisager le contrôle de dizaines de milliers d'athlètes dans le monde. Nous dépendons des Comités Nationaux Olympiques qui sont nos représentants dans chaque pays. Ce sont eux qui portent la responsabilité du statut de l'amateur. Le rapport de la Commission avec le nouveau texte de l'art. 26 est voté à l'unanimité moins une voix.

Le *Président* insiste sur le fait que l'important est de faire respecter la règle et que des sanctions devraient être prises à l'avenir pour toutes violations.

PROGRAMME DE TOKYO

M. Ditlev-Simonsen (Norvège) propose un premier vote afin de savoir si le Comité International Olympique désire les 22 sports olympiques au programme. *M. Vargas* (Philippines) pense que l'on devrait s'en tenir à un maximum de 18 sports, à choisir par le Comité Organisateur, ce qui est aussi le désir des organisateurs japonais.

M. Brundage déclare que le Comité International Olympique n'a jamais décidé de limiter le programme de Tokyo à 18 sports, mais a prévu seulement un minimum de 15, sans fixer de maximum. Nous pouvons décider aujourd'hui un programme allant d'un minimum de 15 à un maximum de 22 sports. Le Général Dyrssen (Suède) déclare que selon le rapport de Tokyo, ce comité est prêt à organiser les 22 sports olympiques, sauf si le Comité International Olympique en décide autrement. Les Fédérations Internationales, ajoute-t-il, ont décidé de proposer au Comité International Olympique le maintien des 22 sports olympiques au programme.

M. Andrianov (U. R. S. S.) pense que les Jeux doivent être internationaux. En acceptant les 22 sports, nous donnerions satisfaction à toutes les régions du monde, ainsi qu'à toutes les Fédérations Internationales. L'orateur propose donc un programme de 22 sports, que Tokyo accepte d'organiser.

M. von Frenckell (Finlande) propose 20 sports au maximum, et se déclare opposé au paiement d'une indemnité quelconque par les organisateurs japonais pour le transport des chevaux. Ce serait un fâcheux précédent et un principe dangereux.

MM. Ditlev-Simonsen (Norvège), Siperco (Roumanie) et le Général Stoytchev (Bulgarie) parlent en faveur d'un programme de 22 sports. Le Général Stoytchev ajoute que nous n'avons réalisé aucun progrès depuis 1920 puisque nous en sommes toujours à un programme de 18 sports.

Le Dr Azuma (Japon) intervient avant le vote pour demander que l'on tienne compte des difficultés qui incombent aux organisateurs.

Le Président fait distribuer les bulletins de vote conçus de la manière suivante: Le bulletin contient la liste des 22 sports dont il convient de biffer ceux que les membres n'estiment pas devoir figurer au programme. (Voir annexe N° 7.)

Il a été distribué 43 bulletins par les scrutateurs: MM. Vind, Alexander et Reczek. Résultat: 20 sports figureront au programme, deux sports étant éliminés, soit le tir à l'arc et le handball.

Résultats détaillés:

6 sports n'ont pas été biffés du tout, soit: Athlétisme, Aviron, Gymnastique, Haltérophilie, Lutte et Natation.

Les chiffres indiqués ci-dessous donnent le nombre de fois qu'ils ont été biffés:

Basket-Ball	8 fois
Boxe	7 fois
Canotage	12 fois
Cyclisme	11 fois
Sports Équestres	2 fois
Escrime	2 fois
Football	16 fois
Hockey sur gazon	7 fois
Judo	2 fois

Pentathlon Moderne	15 fois
Tir	1 fois
Volley-Ball	9 fois
Water-Polo	9 fois
Yachting	4 fois

N'ont pas obtenu la majorité de 22 voix: Tir à l'Arc, biffé 26 fois, et Handball, 28 fois.

DATE DES JEUX DE TOKYO

Ouverture des Jeux: dimanche 11 octobre 1964.

Jour de repos: lundi 12 octobre.

Début des Jeux: mardi 13 octobre.

SESSION 1962

A Rome l'an dernier, la Session de 1962 avait été fixée à Moscou. Par la suite, Nairobi avait posé sa candidature pour 1963.

Vu l'intérêt que Moscou portait aux nouveaux pays de l'Afrique, la ville de Nairobi proposa l'échange des dates à Moscou. Cette dernière ville accepta à la condition que la Session de 1962 à Moscou soit reportée à 1963.

M. Mohammed Taher estime que le Comité International Olympique ne peut accepter des négociations entre villes candidates. Nous avons fixé notre Session de 1962 à Moscou et elle ne saurait être changée par un arrangement entre les deux villes.

Autres candidatures reçues: pour 1963: New Dehli, Lisbonne, Buenos-Aires et Lausanne. Il est décidé de voter aujourd'hui même pour la ville devant organiser la Session de 1963. Le vote au bulletin secret donne les résultats suivants:

1 ^{er} tour:	Nairobi	14 voix
	New Dehli	11 voix
	Lausanne	10 voix
	Buenos-Aires	7 voix (élim.)
	Lisbonne	1 voix (élim.)

La majorité n'est pas atteinte.

2 ^e tour:	Nairobi	18 voix
	Lausanne	13 voix
	New Dehli	12 voix (élim.)

3 ^e tour:	Nairobi	28 voix
	<i>est choisie pour 1963</i>	
	Lausanne	obtient 14 voix.

NOUVEAU MEMBRE

M. Hadj Mohammed Benjelloun (Maroc) est présenté au suffrage des membres par MM. Piétri (France) et Gemayel (Liban). M. Benjelloun est élu à l'unanimité, introduit et présenté aux membres.

SESSION DE NAIROBI

M. Alexander remercie de la confiance que le Comité International Olympique a accordée à la ville de Nairobi. Il propose comme époque les mois d'octobre ou novembre 1963. Il pense que ce serait une excellente occasion de convoquer au cours de cette Session les Comités Nationaux Olympiques d'Afrique.

SÉANCE DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES
ET DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES 1963

Ces réunions devant se tenir en Europe par principe, le chancelier est chargé d'étudier ce problème et de choisir le lieu le plus adéquat. Il y a lieu de tenir compte du fait

que c'est au cours de la Session de Nairobi en 1963 que sera choisie la ville qui organisera les Jeux de 1968. Les Fédérations Internationales auront donc le droit d'assister à la présentation des candidatures et à la discussion qui s'ensuivra.

PROPOSITIONS DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES
(Voir annexe N° 8)

A. I. B. A. - Boxe	1a), 1b) et 1d)	: acceptées
	1c)	: repoussée
F. I. V. B. - Volley-Ball	2a)	: acceptée
	2b)	: ne concerne pas le Comité International Olympique
	2c)	: repoussée
F. I. E. - Escrime	3a)	: déjà résolue par le Comité International Olympique
	3b)	: acceptée
F. E. I. - Equestre	4a)	: sera étudiée à nouveau
F. I. G. - Gymnastique	5a)	: repoussée
	5b)	: par contre, la Fédération Internationale de Gymnastique est autorisée à ajouter un remplaçant aux équipes de gymnastique. Il s'agit d'une erreur, cela ne concerne pas la Fédération Internationale de Gymnastique.
	5c)	: le Comité International Olympique laisse toute compétence en matière technique aux Fédérations Internationales dans le cadre des règles du Comité International Olympique
U. C. I. - Cyclisme	6a), 6b)	: acceptées
I. A. A. F. - Athlétisme	7	: acceptée
F. I. N. A. - Natation	8a)	: acceptée
	8b)	: acceptée, mais à titre d'essai, pour Tokyo seulement.
	8c)	: Medley: acceptée 200 m. libre: repoussée 4 x 100 m. relai: acceptée
	8d)	: acceptée
U. I. P. M. - Pentathlon	9	: le Biathlon d'Hiver est autorisé pour les Jeux d'Innsbruck 1964, à condition que l'Union Internationale de Pentathlon Moderne étudie pour les Jeux futurs, dès 1968, une formule de Pentathlon d'Hiver qui rendrait cette épreuve plus intéressante.
F. I. H. C. - Haltérophile	10a)	: repoussée
	10b)	: acceptée
	10c)	: repoussée
I. H. F. - Handball	11	: repoussée
F. I. L. - Luge de course	12a, b, c,	: acceptées.

DÉLÉGATION DE TOKYO

La délégation du Comité Organisateur des Jeux de 1964 à Tokyo est introduite et *M. Brundage* l'informe des décisions prises par le Comité International Olympique au sujet du programme, à savoir: sur les 22 sports olympiques figurant dans les règles, 20

devront être portés au programme, seuls le Tir à l'Arc et le Handball en sont éliminés.

CHOIX DE NOUVEAUX MEMBRES

M. Brundage rappelle que nous sommes soumis à certaines restrictions par nos Règles en ce qui concerne le choix de nos membres.

Il propose d'ajouter à la règle 10 un texte disant ceci: « Le Comité International Olympique peut aussi choisir un nombre de membres parmi des personnalités faisant partie d'organisations sportives. » Il s'agirait de membres réguliers ayant les mêmes droits et les mêmes privilèges que les autres. *M. Alexander* pense que nous ne devrions pas considérer les membres du Comité International Olympique comme ambassadeurs dans leur pays. Il propose que les membres soient les ambassadeurs du Comité International Olympique auprès d'une région du globe. Ils seraient ainsi nommés par leur mérite et non parce qu'ils font partie de tel ou tel pays. *MM. Massard* (France) et *Gemayel* (Liban) prennent encore la parole.

Il est décidé de renvoyer ce problème à la Session de 1962.

RÉCOMPENSES OLYMPIQUES

M. François Piétri (France) rapporte; il est décidé d'attribuer les récompenses comme suit:

- a) *Coupe Olympique*: Helms Hall Foundation, Los Angeles
- b) *Diplôme Olympique*: *M. Maurice Genevoix*, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, pour son livre: « Vaincre à Olympie ».
- c) *Trophée Taher*: à l'athlète belge Marcel van de Wattyne.
- d) *Trophée Fearnley*: pour 1960: au Tennis-Club d'Athènes; pour 1961: au Nylänkska Yacht Club, Finlande.
- e) *Trophée Bonacossa*: au Comité Olympique Grec, en reconnaissance pour la création de l'Académie Olympique.

Sur la demande du *Comte de Beaumont*, il est décidé de soumettre les candidatures des récompenses aux membres du Comité International Olympique avant la Session.

ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Il s'agit de remplacer *Sir Arthur Porritt* dont le mandat est échu. *Lord Luke* propose *M. G.-D. Sondhi* (Inde), membre depuis 1932. *M. Massard* (France) propose *M. Erik von Frenckell*, qui se désiste en faveur de *M. Sondhi*. *M. G.-D. Sondhi* est élu à l'unanimité et aux applaudissements de l'assemblée.

Le nouvel élu remercie.

M. Armand Massard (France) remercie *M. Avery Brundage* pour la façon distinguée dont il a dirigé les débats.

Le *D^r Ferreira Santos* (Brésil) remercie *M. Jean Ketseas* et le Comité Olympique Grec pour l'hospitalité réservée aux membres du Comité International Olympique, les réceptions organisées en leur honneur et l'intéressant programme réservé aux dames.

La Session est levée à 13 h. 30.

Le Président: *Avery Brundage* Le Chancelier: *Otto Mayer*.

Annexe N° 1

Liste de présence — List of presence
Commission Exécutive — Executive Board

M. Avery Brundage, Président
M. Armand Massard, Vice-Président
Marquis d'Exeter, Vice-Président
M. Bo Ekelund, membre
D^r Karl Ritter von Halt, membre
D^r Ryotaro Azuma, membre
D^r Ferreira Santos, membre.

Membres du Comité International Olympique
International Olympic Committee Members

Comte Paolo Thaon di Revel (Italie)
M. G.-D. Sondhi (Inde)
M. François Piétri (France)
S. E. Mohammed Taher
Hon. Jorge B. Vargas (Philippines)
Dr Sh. Takaishi (Japon)
Prof. D^r Gruss (Tchécoslovaquie)
M. Jean Ketseas (Grèce)
Major Albert Mayer (Suisse)
Général C.-F. Pahud de Mortanges (Hollande)
M. Hugh Weir (Australie)
M. A. Sidney Dawes (Canada)
Ing. D^r h. c. Manfred Mautner Ritter von Markhof (Autriche)
Prof. D^r Jerzy Loth (Pologne)
Dr Ferenc Mezö (Hongrie)
M. Eric von Frenckell (Finlande)
M. J.-J. Garland (U. S. A.)
M. O. Ditlev-Simonsen (Norvège)
S. A. S. le Prince Pierre de Monaco (Monaco)
M. Constantin Andrianov (U. R. S. S.)
Comte de Beaumont (France)
Lord Luke (Grande-Bretagne)
D^r Giorgio de Stefani (Italie)
Général José de J. Clark F. (Mexique)
Cheik Gabriel Gemayel (Liban)
M. Aleksei Romanov (U. R. S. S.)
Général Wladimir Stoytchev (Bulgarie)
Lt-Gén. Gustav Dyrssen (Suède)
M. Douglas F. Roby (U. S. A.)
M. Alexandru Siperco (Roumanie)
M. Suat Erler (Turquie)
M. Willi Daume (Allemagne)
M. Eduardo Dibos (Pérou)
M. Ivar Emil Vind (Danemark)
M. Reginald Stanley Alexander (Kenya)
M. Mario L. Negri (Argentine)
M. A. D. Touny (R. A. U.)
M. Reczek (Pologne)
M. Benjelloun (Maroc)
46 participants.

Annexe N° 2

ORDRE DU JOUR

1. Souhaits de bienvenue du Président Avery Brundage
 - a) Liste de présence
 - b) Approbation du procès-verbal de la 57^e Session de Rome
 - c) Décès
 - d) Démissions
 - e) Elections
2. Candidatures des Comités Olympiques de: SOMALIE, CAMBODGE (Kmer), GIBRALTAR, MONGOLIE, ARABIE SÉOUDITE
 - a) Reconnaissance provisoire du Comité Olympique d'El Salvador
 - b) Situation du Comité Olympique de l'Allemagne de l'Est
3. Demandes de reconnaissance d'organisations internationales ayant un « standing » olympique:
 - a) Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU)
 - b) Confédération Internationale de la pêche sportive (CIPS)
4. Rapport financier et budget
 - a) Disposition des fonds des comités organisateurs des Jeux de Tokyo et Innsbruck
5. Modifications aux Règles (et leur interprétation) Voir *annexe A*
 - a) Double nationalité (protêt du Comité Olympique Autrichien)
 - b) Règle 38 (MM. Massard et Ekelund)
 - c) Règle 36 (idem)
 - d) Règle 33 (adjonction du Biathlon: U. I. P. M.)
6. Propositions diverses. Voir *annexe B*
 - a) M. Armand Massard (lettre du 15 octobre 1960)
 - b) M. Angelo Bolanaki (règle 4)
 - c) M. Albert Mayer (amateurisme)
 - d) Lettre circulaire N° 167
 - e) M. François Piétri et règle 58
 - f) Comte de Beaumont
 - g) M. G.-D. Sondhi (Jeux régionaux)
 - h) MM. C. Andrianov et A. Romanov (réorganisation du Comité International Olympique, etc.)
7. Rapport et recommandations des réunions tenues par la Commission Exécutive avec les Comités Nationaux Olympiques.
8. Rapport et recommandations des réunions tenues par la Commission Exécutive avec les Fédérations Internationales.
9. Rapport du Comité Organisateur des IX^{es} Jeux Olympiques d'Hiver, Innsbruck
10. Rapport du Comité Organisateur des Jeux de la XVIII^e Olympiade, Tokyo
11. Dates et programme des IX^{es} Jeux Olympiques d'Hiver, 1964
12. Dates et programme des Jeux de la XVIII^e Olympiade, 1964
13. Récompenses Olympiques pour 1961 (rapport de M. François Piétri):
 - a) Coupe Olympique
 - b) Diplôme Olympique du Mérite
 - c) Coupe Fearnley
 - d) Trophée Mohammed Taher
 - e) Trophée Comte de Bonacossa
14. Election d'un nouveau membre à la Commission Exécutive en remplacement de Sir Arthur Porritt dont le mandat expire.

ANNEXE « A »

ITEM:

- 5a) Un participant ayant double nationalité et ayant participé une fois à des Jeux Régionaux sous les couleurs d'un pays, peut-il prendre part aux Jeux Olympiques sous les couleurs d'un autre pays? Protêt du Comité Olympique Autrichien parce qu'un athlète n'a pas été autorisé à participer aux Jeux de Rome, n'étant pas éligible selon les règles de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur alors qu'il l'était selon les Règles Olympiques.
- 5b) Adjonction au premier paragraphe de la règle 38: « Ce Jury exécutera ses tâches en liaison avec le Comité Organisateur. » Adjonction d'un paragraphe supplémentaire à la règle 38:
« Les officiels internationaux et les membres du jury ne peuvent pas habiter au Village Olympique, mais le Comité Organisateur leur assurera un logement approprié ainsi que les repas et des facilités de transport. Le nombre fixé pour chaque sport ne devra pas dépasser celui fixé par le Comité International Olympique. Ces personnes ne sont pas incluses dans le tableau figurant à l'art. 36. »
- 5c) Dans la 5^e avant-dernière ligne de cet article, supprimer les mots: « Ne » et « pas ». Lire la phrase ainsi: « SONT CONSIDÉRÉS COMME OFFICIELS ».
- 5d) A l'art. 33 des Règles, ajouter le BIATHLON dans la liste des sports des Jeux Olympiques d'Hiver.

ANNEXE « B »

- 6a) Voir la lettre de M. Armand Massard du 15 octobre 1960 qui a été adressée à tous les membres.
- 6b) M. Angelo Bolanaki désirerait rétablir l'ancien texte de l'art. 4.

- 6c) La proposition de M. Albert Mayer (amateurisme) a été adressée à tous les membres.
- 6d) La circulaire N° 167 a été adressée à tous les membres.
- 6e) Ajouter une phrase à la 7^e ligne entre les mots « gauche » et « le drapeau national »: « Les athlètes classés 4^e, 5^e et 6^e se placeront derrière le podium et leurs noms seront annoncés après ceux des trois premiers. »
- 6f) Meilleure organisation du Comité International Olympique sur le stade à l'occasion de l'ouverture des Jeux.

Les athlètes ne porteront pas d'uniforme militaire au défilé de l'ouverture des Jeux. Adoption d'un système électrique pour le jugement des temps dans les épreuves de natation.

Les membres de la presse internationale devraient être invités à une réception ou à un dîner afin d'y rencontrer les membres du Comité International Olympique dans le but d'établir un meilleur contact avec la presse.

Des contacts devraient être établis avec les divers comités d'organisation des Jeux. Des mesures devraient être prises afin que les membres puissent faire ample connaissance avec leurs nouveaux collègues.

Création d'un fonds international d'entraide sportive à l'intention des nouveaux pays indépendants d'Afrique et d'Asie.

- 6g) Tous les sports d'équipes devraient être éliminés du programme des Jeux Régionaux.
- 6h) Les propositions de MM. Andrianov et Romanov ont été adressées à tous les membres.

Annexe N° 3

SUGGESTIONS

que le Comte de Beaumont se propose de soumettre à la prochaine Session du Comité International Olympique à Athènes 1961

1. Il demandera au Comité d'Organisation de Tokyo quelles sont ses intentions précises en vue de l'installation et de l'organisation de la tribune du Comité International Olympique le jour de la cérémonie d'ouverture sur le Stade Olympique.
2. Il demandera au Comité International Olympique de se prononcer sur la présence de tenues militaires tant dans le défilé des équipes le jour de l'ouverture des Jeux que sur le stade. Il estime en effet qu'elles

peuvent ne pas être compatibles avec l'esprit olympique. Il pense que des gymnastes du pays invitant pourraient remplacer très judicieusement les militaires qui hissent le drapeau olympique ou les drapeaux nationaux au moment de la remise des médailles.

3. Il demandera également que soient prévues des arrivées électriques pour les courses de natation. Elles éviteraient ainsi des contestations comparables à celles qui ont pu surgir à l'occasion de la finale du 100 m. nage libre, entre DEWITT et LARSON. Il suggère que l'on insiste auprès de la firme OMEGA pour qu'elle fasse des études poussées dans ce sens.
4. En ce qui concerne nos difficiles relations avec la Presse, il pense qu'il serait intéressant de recevoir à chacune de nos Sessions une délégation de la Fédération Internationale de Presse Sportive et éventuellement de réserver soit une fin d'après-midi pour un cocktail entre les membres du Comité International Olympique et les responsables des journaux de la presse sportive, ou éventuellement même, s'ils ne veulent pas être trop nombreux avoir un dîner qu'offrirait le Comité International Olympique aux membres de la Fédération Internationale de presse.
5. Comme il l'a demandé en Session, il estime indispensable que soient confiées avec précision les exigences essentielles que doivent s'engager à accepter par contrat les villes à qui le Comité International Olympique pourrait accorder les Jeux.
6. Enfin il estime, pour que le Comité International Olympique continue à rester une grande famille internationale et pour lui conserver ce caractère, il est indispensable que les nouveaux membres se fassent connaître le plus souvent possible à leurs anciens, afin d'éviter de voir surgir un collègue muni de l'insigne du Comité International Olympique que les membres de l'assemblée ne seraient pas à même de reconnaître.
7. Aide financière aux sports en Afrique et en Asie.

Annexe N° 4

PROPOSITIONS

de MM. Andrianov et A. Romanov, membres de l'U. R. S. S. au Comité International Olympique, à la 58^e Session du Comité International Olympique, Athènes, 1961.

MODIFICATIONS AUX RÈGLES DES JEUX OLYMPIQUES

Règle 10. — Suppression de « ... sous réserve que celles-ci parlent français ou anglais... ».

Adjonction de: « Les membres du Comité International Olympique peuvent utiliser leur langue maternelle au cours des sessions à la condition qu'ils fassent en sorte que leurs discours soient traduits dans l'une des langues officielles. Les organisateurs d'une session fourniront les installations nécessaires pour la traduction simultanée des discours dans les langues officielles du Comité International Olympique. »

Règle 26. — « Un amateur est celui qui s'adonne et s'est toujours adonné à la pratique du sport pour son développement physique et moral sans en tirer aucun profit matériel. La pratique du sport ne doit pas être le but d'existence pour un amateur. Le remboursement du salaire perdu (manque à gagner) pour la période employée à des compétitions sportives internationales ne constitue pas une violation du statut d'amateurisme. En outre, il doit observer les règles de la Fédération Internationale du sport qu'il pratique. »

Règle 29. — « Les femmes sont admises à participer à tous les sports reconnus par le comité International Olympique selon les règlements des Fédérations Internationales intéressées, soit: Athlétisme, Aviron, Basket-Ball, Canotage, Cyclisme, Escrime, Gymnastique, Handball, Natation et Plongeurs, Sport Equestre, Tir, Tir à l'Arc, Volley-Ball, Yachting, Patinage Artistique et vitesse, Ski, ainsi qu'à participer à la manifestation d'Art. »

Règle 31. — Remplacement de « Exposition d'Art » par « Concours amateur d'Art ».

Ce concours sera organisé pour des œuvres artistiques en peinture, sculpture, musique, philatélie et photographie dédiées au sport. Les auteurs des meilleurs travaux recevront des médailles de vermeil, argent et bronze avec diplômes. Les lauréats seront choisis par un jury international composé d'experts qualifiés.

Règle 33. — Ajouter l'épreuve de « Biathlon moderne d'Hiver » dans la liste des sports du programme des Jeux Olympiques d'Hiver.

Règle 34. — Rétablissement de la règle en vigueur jusqu'en 1959 par laquelle il est autorisé, à titre exceptionnel, de remplacer des concurrents après la date de clôture des inscriptions, c'est-à-dire: « . . . sauf dans des cas très spéciaux d'accidents ou de maladies reconnus par le médecin de la Fédération Internationale ou du Comité Organisateur ».

Règle 36. — Les médecins et les interprètes accompagnant les équipes et dont le nombre n'excédera pas celui fixé par le Comité International Olympique, ne sont pas considérés comme officiels et sont autorisés à loger au Village Olympique en plus du nombre des personnes mentionnées dans la présente règle.

Règle 39. — *Adjonction:*

« Si nécessaire, et sur la demande d'au moins cinq membres du Comité International Olympique, le Président du Comité International Olympique doit convoquer une réunion du Comité International Olympique afin d'examiner le sujet controversé. »

Règle 57. — *Modification du 3^e paragraphe de cette règle:*

« Le Président et les membres du Comité International Olympique ainsi que le Président du Comité Organisateur se dirigent vers le rostre placé sur le terrain en face de la tribune d'honneur.

» Le Président du Comité Organisateur prononce un bref discours de bienvenue (d'une durée maximum de 5 min.). Le Président du Comité International Olympique monte alors au rostre et prononce un discours de bienvenue (de 5 à 7 min.) qu'il termine en demandant au chef de l'Etat d'ouvrir les Jeux en lui disant: « J'ai l'honneur... etc. (suite du texte inchangé) ».

Règle 59. — *Modification du début du second paragraphe:*

« Le Président et les membres du Comité International Olympique se rendent alors au pied du rostre... », etc. (suite inchangée).

Annexe N° 5

AMATEURISME - Règle N° 26

Un amateur est celui qui s'adonne et s'est toujours adonné à la pratique du sport sans en tirer aucun profit.

Pour se prévaloir de cette qualité, l'amateur doit pouvoir justifier:

- a) qu'il occupe une situation de nature à assurer son existence ou à préparer son avenir;
- b) qu'il ne reçoit et n'a jamais reçu de rémunération pour participer à une compétition sportive;
- c) qu'il observe les règles de la Fédération Internationale du sport qu'il pratique;
- d) qu'il respecte les dispositions du règlement d'application du présent article.

Annexe N° 6

PROJET DE M. BO EKELUND

Aucun athlète professionnel n'est autorisé à participer aux Jeux Olympiques.

Un athlète professionnel est celui dont l'existence est assurée principalement par sa participation à des compétitions sportives.

Annexe N° 7

VOTE POUR LE PROGRAMME DES JEUX DE LA XVIII^e OLYMPIADE

Biffez les sports que vous estimez ne pas devoir figurer au programme.

Annex N° 7

BALLOT FOR PROGRAM GAMES OF THE XVIII OLYMPIAD

Draw a line through all sports you think should not be on the program.

		Equipes participantes Teams Participating			
		1948	1952	1956	1960
Athlétisme	Athletics	53	55	59	76
Tir à l'Arc	Archery	—	—	—	—
Basketball	Basketball	23	23	15	16
Boxe	Boxing	39	43	34	56
Canotage	Canoeing	16	21	17	24
Cyclisme	Cycling	29	36	30	49
Sports Equestres	Equestrian Sports	17	25	29	31
Escrime	Fencing	26	32	21	43
Football	Football	18	25	11	16
Gymnastique	Gymnastics	16	31	21	33
Handball	Handball	—	—	—	—
Hockey sur gazon	Field Hockey	13	12	12	16
Judo	Judo	—	—	—	—
Pentathlon Moderne	Modern Pentathlon	16	19	16	25
Aviron	Rowing	27	33	25	35
Tir	Shooting	26	41	37	61
Natation et Plongeurs	Swimming and Diving	24	48	35	25
Volleyball	Volleyball	—	—	—	—
Water Polo	Water Polo	18	21	10	16
Haltérophile	Weightlifting	30	41	34	55
Lutte	Wrestling	27	37	30	48
Yachting	Yachting	25	29	28	49

Un sport ne devrait pas figurer au programme des Jeux s'il n'est pas largement pratiqué dans au moins 25 pays, si vous pensez qu'il n'a pas un intérêt national suffisant et si vous estimez que ce sport est dangereux ou n'est pas dirigé selon les Règles Olympiques, y compris les règles de l'amateurisme.

Pour votre gouverne, nous vous donnons ci-dessous le nombre des sports qui figureront aux divers Jeux:

If you think a sport is not practised widely in at least twenty-five countries and you think there is insufficient national interest in the sport, if you think the sport is dangerous, or if you think a sport is not controlled properly, according to Olympic regulations, including the rules of amateurism, it should not be on the programme.

For your information, the number of sports on the Olympic programme at the various Games, are listed below:

DATE	NOMBRE/NUMBER
1896	10
1900	12
1904	11
1908	15
1912	14
1920	18
1924	17
1928	16
1932	15
1936	18
1948	18
1952	18
1956	17 plus un
1960	18

Annexe N° 8

PROPOSITIONS DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

1. A. I. B. A. (Boxe)

- a) Les problèmes techniques tels que le nombre des arbitres et juges nécessaires ainsi que le logement et le transport des officiels, aux Jeux Olympiques,

sont des questions qui devraient être du ressort des fédérations internationales respectives et non du Comité Organisateur.

- b) L'A. I. B. A. approuve entièrement l'opinion exprimée par le Président du Comité International Olympique dans sa circulaire N° 171 du 17 novembre 1960, et pense que vu le haut standing demandé aux juges et autres

- officiels, ces derniers méritent l'attention et le respect particuliers dont ils ont droit et propose qu'à l'avenir cela soit porté à la connaissance des comités organisateurs.
- c) Que le Comité International Olympique soit reconstitué afin d'y inclure, à titre de membres *ex-officio*, les présidents des fédérations internationales reconnues par lui.
 - d) D'étudier la méthode à appliquer dans la distribution du montant à distribuer aux fédérations internationales et provenant des comités organisateurs.
2. *F. I. V. B. (Volley-Ball)*
 - a) Que la liste des sports devant figurer au programme des Jeux Olympiques soit fixée au moins *quatre* ans à l'avance
 - b) D'étudier l'opportunité de la création d'une « Confédération des Fédérations Olympiques ».
 - c) D'admettre le Volley-Ball *féminin* au programme des Jeux.
 3. *F. I. E. (Escrime)*
 - a) Qu'une indemnité soit versée par le Comité Organisateur des Jeux aux fédérations internationales en compensation des frais supplémentaires qui leur incombent à l'occasion des Jeux Olympiques, alors qu'elles ne peuvent pas organiser leurs propres championnats du monde dans l'année des Jeux.
 - b) Chaque fédération devrait réduire le nombre de ses participants aux Jeux.
 4. *F. E. I. (Equestres)*
 - a) Rejet de la proposition de M. Bo Ekelund concernant la limitation du nombre de participants — dans certains sports — aux Jeux Olympiques.
 - b) Diverses propositions techniques qui ne sont pas mentionnées ici et qui n'ont aucun intérêt pour les autres fédérations.
 5. *F. I. G. (Gymnastique)*
 - a) De réintroduire dans l'art. 34 des Règles Olympiques le texte qui y figurait et qui fut supprimé à la Session de 1959, à savoir de pouvoir remplacer un athlète victime d'un accident ou de maladie survenu après le délai de 14 jours précédant le début des concours dans les disciplines respectives.
 - b) La Fédération Internationale de Gymnastique réfute tout particulièrement les accusations suivant lesquelles des abus auraient été commis aux Jeux de Melbourne par les dirigeants de la gymnastique.
 - c) La Fédération Internationale de Gymnastique estime que les fédérations internationales devraient avoir une influence plus directe auprès du Comité International Olympique, notamment en ce qui concerne le programme
- des concours et l'attribution des récompenses dans leur sport respectif.
6. *U. C. I. (Cyclisme)*
 - a) Maintien au programme des Jeux de l'épreuve sur route par équipes sur 100 km., outre la course individuelle.
 - b) Création d'une épreuve de poursuite individuelle de 4 km. sur piste, outre les épreuves habituelles.
 7. *I. A. A. F. (Athlétisme)*
Adjonction au programme des Jeux d'une épreuve de 400 m. dames et du pentathlon féminin.
 8. *F. I. N. A. (Natation)*
 - a) Remplacement du 100 m. dos (hommes) en 200 m.
 - b) Rétablir le nombre des inscriptions à 3 au lieu de 2.
 - c) Adjonction de nouvelles épreuves: « Medley » individuel 400 m. pour hommes et dames
200 m. libre pour hommes et dames
4 x 100 m. relais style libre pour hommes seulement (les équipes étant composées par des nageurs déjà inscrits dans d'autres épreuves).
 - d) Pour les épreuves de relais style libre, hommes et dames, réduire à une unité le nombre de remplaçant, mais autoriser deux remplaçants pour les relais « Medley ».
 9. *U. I. P. M. (Pentathlon)*
Réintroduction du BIATHLON dans le programme des Jeux Olympiques d'Hiver. (Epreuve spéciale de Tir et Ski combinés.)
 10. *F. I. H. C. (Haltérophile)*
 - a) Que le président de la Fédération Internationale d'Haltérophilie et de Culture soit autorisé à remettre les médailles aux vainqueurs, immédiatement après chaque épreuve, au cas où aucun membre du Comité International Olympique ne serait présent.
 - b) Que des facilités soient accordées à des reporters spécialistes ne s'intéressant qu'à un sport particulier. Le sport de l'Haltérophilie est reporté généralement dans des revues spécialisées et rarement dans la presse.
 - c) Adjonction de deux nouvelles épreuves: catégorie à 51 kg.: catégorie à 110 kg.
 11. *I. H. F. (Handball)*
Demande que ce sport soit porté au programme des Jeux de Tokyo. Après éliminatoires, le tournoi se résumerait à 6 à 10 équipes.
 12. *F. I. L. (Luge de course)*
 - a) Que ce sport soit porté au programme des Jeux d'Hiver 1964.
 - b) Admettre des épreuves féminines.
 - c) Pour les épreuves masculines: 4 inscriptions par pays (sans remplaçant)

2 équipes (composées de 2 compétiteurs chacune) sans remplaçant.
Pour les épreuves féminines:
3 dames par pays.

(Ces propositions sont appuyées par le Comité d'Organisation des Jeux d'Innsbruck.)

Communication

faite par M. Jorge Vargas, membre du Comité International Olympique pour les Philippines, au cours de la session d'Athènes.

Dans le but de seconder le Comité International Olympique dans ses efforts pour la protection des emblèmes olympiques, le Congrès des Philippines a adopté une loi, au cours de ses récentes sessions, stipulant entre autres:

« Une peine n'excédant pas une année de prison ou une amende n'excédant pas une amende de 1000 pesos, ces deux peines pouvant être cumulées à la discrétion du Tribunal, pourront être infligées à toute personne ayant, sans autorisation préalable, utilisé le terme « Olympique » ou tout emblème olympique prescrit par la Fédération Amateur

d'Athlétisme des Philippines (agissant en tant que Comité Olympique. *Réd.*) ou par toute autre fédération sportive. Ces emblèmes ne peuvent être utilisés en exclusivité que par les membres de ces associations athlétiques. L'autorité indiquée ci-haut se réfère à la Fédération Amateur d'Athlétisme et aux dirigeants des diverses associations sportives (athlétisme, basketball, boxe, football, etc.).

Petite statistique d'Athènes

La Commission Exécutive du Comité International Olympique a siégé sept jours de suite (dimanche compris). En outre elle a tenu une séance de nuit.

*

Cinq conférences de presse ont été données par le chancelier.

*

Avant la Session, M. Brundage a eu deux réunions à Londres et Paris et après Athènes il s'est rendu pour trois jours à la chancellerie du Comité International Olympique à Lausanne.

*

Pour l'élaboration et la publications des procès-verbaux (français et anglais) des diverses réunions et session, la chancellerie a utilisé 50 000 feuilles de papier.